COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Les nouvelles

N°26 - Octobre 2012

Bienvenue aux entreprises

- SCOT
- DÉCHETS
- TRANSPORTS
- FISAC
- ASSAINISSEMENT

Inauguration de la plateforme logistique Celio : à gauche Michel Tankere, vice-Président chargé du développement économique, au milieu Laurent Grosman, Président directeur général de Celio, à droite Alain Letellier, Président de la Communauté de Communes des Sablons

Les communes de la Communauté de Communes des Sablons :

Amblainville, Andeville, Anserville, Beaumont-les-Nonains, Bornel, Chavençon, Corbeil-Cerf, Esches, Fosseuse, Fresneaux-Montchevreuil, Hénonville, Ivry-le-Temple, La Neuville-Garnier, Le Déluge, Lormaison, Méru, Montherlant, Monts, Neuville-Bosc, Pouilly, Ressons-l'Abbaye, Saint-Crépin-Ibouvillers, Valdampierre, Villeneuve-les-Sablons, Villotran.

Le SCOT des Sablons entre dans sa dernière phase

Après avoir réalisé le Diagnostic du Territoire, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), la Communauté de communes des Sablons poursuit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avec la rédaction du Rapport de Présentation.

Ce dernier document du SCoT a pour rôle de présenter le territoire, ses caractéristiques, son dynamisme et les problématiques auxquelles il est confronté. Il réalise ainsi une analyse environnementale du territoire et évalue les conséquences des orientations du SCoT sur l'environnement. Enfin, le Rapport de Présentation justifie les choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO.

Les grandes orientations du SCoT

Organiser le territoire autour de l'armature urbaine existante

Le SCoT définit une structure urbaine sur laquelle le développement du territoire sera privilégié. Les différents pôles devront accueillir une part significative du développement du territoire. Les communes rurales auront pour rôle de compléter l'offre en matière d'habitat tout en préservant leur identité territoriale.

Encourager le renouvellement urbain et maitriser l'extension des villes

Dans un objectif de protection des espaces naturels et agricoles, le SCoT limite la consommation foncière en extension des communes et encourage l'urbanisation des dents creuses.

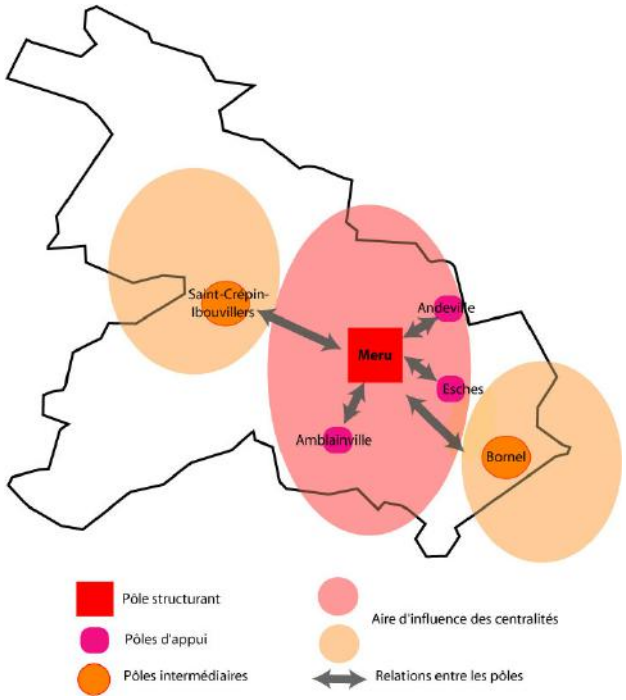

Assurer un développement économique et commercial cohérent sur l'ensemble du territoire

Le SCoT assure une répartition cohérente du développement économique en confortant les zones d'activités communautaires pour l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire des Sablons (notamment la ZAC les Vallées à Amblainville, la zone d'activité de Treigny à Ivry-le-Temple ou encore la Zone de la Reine Blanche à Lormaison et Saint-Crépin-Ibouvillers).

Le journal du SCOT n°3

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Les prochaines échéances du SCOT

Le Rapport de Présentation est en cours de finalisation et fera l'objet d'une réunion publique d'information. L'objectif est d'arrêter un projet de SCoT pour décembre 2012 et permettre son approbation courant 2013. Vous pouvez participer à l'élaboration et l'évolution du SCOT en consultant les articles mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes des Sablons à l'adresse suivante www.cc-sablons.fr. Un registre de concertation est mis à votre disposition au siège de la Communauté de communes des Sablons situé au 2, rue de Méru à Villeneuve-les-Sablons.

Le service en charge de l'aménagement du territoire se tient à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos interrogations. Vous pouvez également faire valoir vos observations par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@cc-sablons.fr

REUNION D'INFORMATION, VENEZ NOMBREUX !

La Communauté de communes des Sablons organise une réunion publique d'information
le jeudi 15 novembre 2012 à 20h30
au Cinéma le DOMINO situé 21 Rue François Truffaut, à Méru.
Au cours de cette réunion, le projet de SCoT vous sera exposé,
vous pourrez consulter les différents panneaux d'information
et un débat avec l'ensemble des personnes présentes aura lieu.

Chronologie SCOT

Septembre 2010 à février 2011	**Elaboration du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement**
Réalisation d'un « état des lieux » de l'ensemble des structures et équipements existants. Analyse des enjeux et des besoins du territoire des Sablons	
Février 2011 à juillet 2011	**Elaboration du PADD**
Définition du projet politique du SCoT à mettre en place pour les 20 prochaines années	
Juillet 2011 à juillet 2012	**Elaboration du DOO et du DAC**
Concrétisation du projet politique dans un document règlementaire et prescriptif	
Septembre 2012 à décembre 2012	**Rédaction du Rapport de Présentation**
Elaboration d'un document de synthèse expliquant les différents projets politiques définis dans le cadre du SCoT	
Courant 2013	**Approbation du SCOT**

La collecte du tri connaît 2 grandes modifications

1 Tous les emballages plastiques sont désormais recyclés

Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, sachets, sacs, sur-emballages de pack d'eau, pots de yaourt, barquettes de jambon, éco recharges de lessives, tubes de dentifrice ou de crème...).
Et toujours : les emballages en acier et aluminium (boîtes de conserve, barquettes en aluminium, canettes, bidons de sirop), les emballages en carton et les briques alimentaires (boîtes de lait, de soupe, etc.). Le papier d'aluminium ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune mais dans les ordures ménagères

2 Carton, papier, journaux, plastique et acier

peuvent désormais être mis ensemble dans la poubelle jaune. Le surplus éventuel peut être mis dans la poubelle bleue.

Cela est rendu possible par la modernisation du centre de tri où vos déchets recyclables sont séparés.

Pour toute question concernant les horaires, conditions d'accès, déchets acceptés, horaires d'ouverture, appelez le numéro vert du SMVO (appel gratuit depuis un poste fixe) :
0800 60 20 02

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ET SE RECYCLENT. LES AUTRES OBJETS SONT À DÉPOSER DANS VOTRE POUBELLE ORDINAIRE.

Programme Verdi

ECO EMBALLAGES

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE

Les questions que vous vous posez

Doit-on laver les emballages avant de les jeter ?

NON Il suffit de bien les vider.

Pour gagner de la place, peut-on mettre les emballages les uns dans les autres?

NON Surtout pas, au centre de tri, les déchets sont à nouveau triés matière par matière. S'ils sont imbriqués les uns dans les autres - par exemple, une boîte métallique dans une boîte de céréales ou dans une boîte de conserve - ils sont considérés comme des erreurs de tri ce qui a un coût pour la collectivité. Il est également demandé de ne pas mettre ces emballages dans des sacs en plastique.

Puis-je laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique?

OUI Ils sont recyclés ensemble.

LES HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DES SABLONS DE BORNEL

■ Hiver (début novembre à fin mars)
- Lundi de 14h à 17 h
- Mardi fermeture
- Mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
9h à 12 h - 14h à 17h
■ Eté (début avril à fin octobre)
- Lundi de 13h30 à 18h30
- Mardi fermeture
- Mercredi, jeudi, vendredi, samedi :
9h à 12 h - 13h30 à 18h30
La déchèterie, située à Bornel (ZAC d'Outreville), est ouverte aux habitants de la Communauté de Communes des Sablons.
Tél. : 03.44.08.53.53

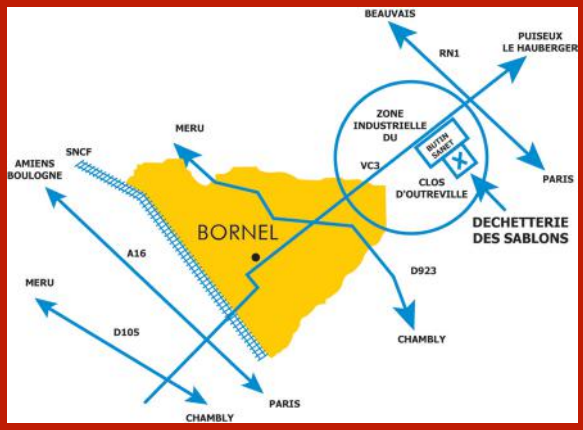

La collecte des déchets verts s'arrête la semaine 49. Vous pouvez les déposer à partir de cette date à la Déchèterie des Sablons. Horaires ci-dessus.

La Communauté de Communes des Sablons, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, organise une opération Foyers Témoins destinée à promouvoir le geste de tri.
Cette opération est ouverte à tous les habitants des Sablons, qu'ils soient trieurs confirmés ou non.
Les habitants bénéficieront de l'appui d'une animatrice pour les aider à réduire leur impact quotidien sur leur environnement. Des réunions d'informations, de suivi et d'analyse des résultats auront lieu tout au long de l'expérimentation qui durera trois mois à compter de décembre.
Les pré-inscriptions se font auprès de la Communauté de Communes au 03 44 22 01 60 avant le 31 octobre.

Sablons Bus, une offre améliorée

Dès le mois de septembre, votre réseau de transports "Sablons Bus" va évoluer pour mieux s'adapter et répondre à vos besoins. Ces évolutions vont concerner à la fois le réseau urbain de Méru et le service de transport vers Méru.

Un nouveau réseau urbain totalement repensé

Le tracé, les horaires et les périodes de fonctionnement du service sont profondément modifiés à partir de septembre. Cette refonte totale du service est motivée par la volonté d'encourager les actifs à utiliser Sablons Bus. C'est ainsi que les horaires des lignes régulières ont été calés sur ceux de la ligne SNCF Beauvais -Paris et que les zones d'activités de Méru et d'Amblainville seront beaucoup mieux desservies toute l'année.

Plages horaires	Période scolaire	Période vacances scolaires
4h30/ 7h00	TAD*	TAD*
7h00/ 9h30	lignes A B C	lignes C et D sur réservation
9h30/ 12h00	TAD*	TAD*
12h00/ 14h00	lignes A B C	lignes C et D sur réservation
14h00/ 16h30	TAD*	TAD*
16h30/ 19h00	lignes A B C	lignes C et D sur réservation
19h00/ 21h30	TAD*	TAD*

* TAD : Transport à la demande

TARIFS

Lignes A B C :
Tickets à l'unité : 0,70 €
Carnet de 10 tickets : 5,00 €
Abonnement mensuel : 10,00 €

>>> Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons ainsi que les plans et horaires : **http://www.cc-sablons.com/services-personne/transports/sablons-bus.html**

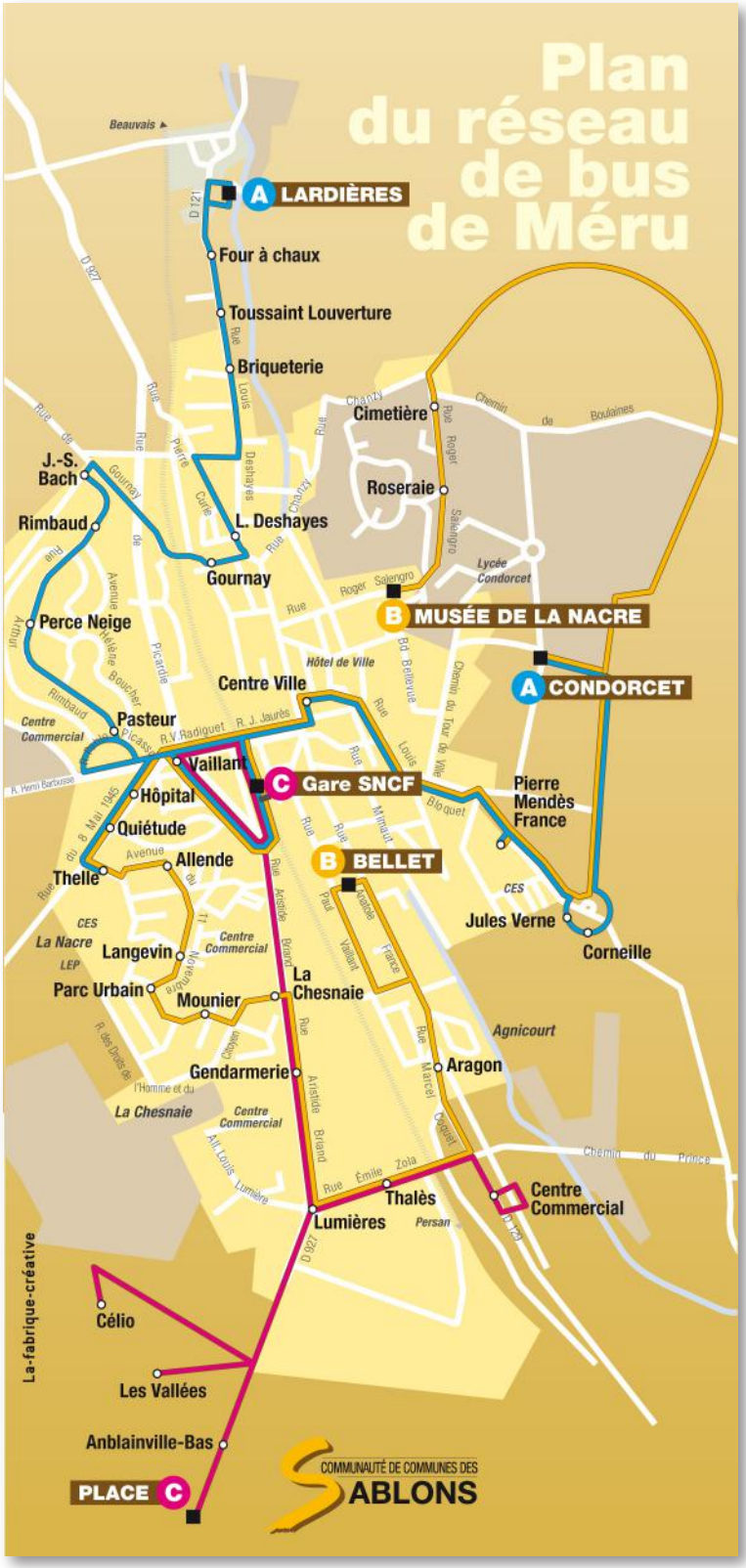

Transports

A LARDIÈRES • CONDORCET

Circule uniquement pendant la période scolaire du lundi au vendredi

LARDIÈRES	07:00	07:48	08:30	09:00	12:10	12:20	13:00	13:35	17:05	17:30	18:05
FOUR À CHAUX	07:02	07:50	08:31	09:01	12:12		13:01	13:36	17:06		18:07
TOUSSAINT LOUVERTURE	07:04	07:52	08:32	09:02	12:13		13:02	13:37	17:07		18:09
BRIQUETTERIE	07:05	07:53	08:33	09:03	12:14		13:03	13:38	17:08		18:10
LOUIS DESHAYES	07:07	07:55	08:35	09:05	12:16		13:05	13:39	17:10		18:12
GOURNAY	07:08	07:56	08:36	09:06	12:18		13:06	13:40	17:11		18:13
JEAN-SÉBASTIEN BACH	07:09	08:00	08:39	09:08	12:19		13:08	13:41	17:14		18:14
RIMBAUD	07:10	08:01	08:40	09:09	12:20		13:09	13:42	17:15		18:15
PERCE-NEIGE	07:11	08:03	08:41	09:10	12:21		13:10	13:43	17:16		18:16
PASTEUR	07:13	08:05	08:43	09:12	12:22		13:12	13:44	17:18		18:18
GARE SNCF	07:18	08:10	08:48	09:15	12:25		13:15	13:46	17:23		18:23
CENTRE VILLE	07:21	08:13		09:18	12:28		13:18	13:48	17:26		18:26
PIERRE MENDÈS FRANCE		08:16		09:21				13:50			
JULES VERNE	07:24	08:17		09:22			13:21	13:51	17:29		18:29
CORNEILLE	07:25	08:18		09:23			13:22	13:52	17:30		18:30
CONDORCET		08:20		09:25	12:33	12:30	13:24	13:54	17:32	17:40	
COLLÈGE DU THELLE			08:51								
CONDORCET		08:20				12:35		13:25	16:38		17:40
JULES VERNE	07:25	08:22				12:37			16:40		17:42	18:30
CORNEILLE		08:23				12:38			16:41		17:43	
PIERRE MENDÈS FRANCE						12:39				17:00		
CENTRE VILLE	07:28	08:26				12:41		13:30	16:44	17:05	17:46	18:33
COLLÈGE DU THELLE			08:51		12:05		13:10			17:10		
GARE SNCF	07:31				12:08	12:44	13:13		16:47	17:15	17:51	18:36
VAILLANT RADIOLOGUE	07:32				12:09	12:45	13:14		16:48	17:16	17:52	18:37
PASTEUR	07:34				12:10	12:46	13:15		16:50	17:18	17:54	18:39
PERCE-NEIGE	07:35				12:11	12:47	13:16		16:51	17:19	17:55	18:40
RIMBAUD	07:36				12:12	12:48	13:17		16:52	17:20	17:56	18:41
JEAN-SÉBASTIEN BACH	07:37				12:13	12:49	13:18		16:53	17:22	17:57	18:42
GOURNAY	07:39			11:55	12:15	12:51	13:19		16:55	17:24	17:59	18:44
LOUIS DESHAYES	07:41	08:27		11:56	12:16	12:52	13:20	13:31	16:56	17:25	18:01	18:46
BRIQUETTERIE	07:42	08:28		11:57	12:17	12:53	13:21	13:32	16:57	17:26	18:02	18:47
TOUSSAINT LOUVERTURE	07:43	08:28		11:58	12:18	12:54	13:22	13:33	16:58	17:27	18:03	18:48
FOUR À CHAUX	07:44	08:29		11:59	12:19	12:55	13:23	13:34	16:59	17:28	18:04	18:49
LARDIÈRES	07:45	08:30	09:00	12:00	12:20	12:56	13:24	13:35	17:00	17:28	18:05	18:50

Ne circule pas le mercredi — Circule uniquement le mercredi

B BELLET • MUSÉE DE LA NACRE

Circule uniquement pendant la période scolaire du lundi au vendredi

BELLET	07:29	08:00		09:00	13:05			17:00	17:23	18:05
ARAGON	07:30	08:01		09:01	13:06			17:01	17:24	18:06
THALÈS	07:32	08:03		09:03	13:08	13:35		17:03	17:25	18:08
GENDARMERIE	07:34	08:05	08:07	09:05	13:10	13:37	16:53	17:05	17:27	18:10
LA CHESNAIE	07:35	08:06	08:08	09:06	13:11	13:38		17:06		18:11
MOUNIER	07:36	08:07	08:09	09:07	13:12	13:39		17:07		18:12
PARC URBAIN	07:36	08:07	08:09	09:07	13:12	13:39		17:07		18:12
LANGEVIN	07:37	08:08	08:10	09:08	13:13	13:40		17:08		18:13
ALLENDE	07:38	08:09	08:11	09:09	13:14	13:41		17:09		18:14
COLLÈGE DU THELLE	07:39	08:10	08:12	09:10	13:15	13:42		17:10		18:15
QUIÉTUDE	07:39	08:10	08:12	09:10	13:15	13:43		17:10		18:15
HÔPITAL	07:40	08:11	08:13	09:11	13:16	13:43		17:11		18:16
GARE SNCF	07:42	08:13	08:15	09:13	13:18	13:45		17:13	17:29	18:18
CENTRE VILLE	07:45	08:16	08:18	09:16	13:21	13:47		17:16	17:31	18:21
PIERRE MENDÈS FRANCE	07:48	08:19	08:21	09:19	13:24	13:50	17:03			
CONDORCET	07:50	08:21		09:21	13:26	13:52		17:20		18:25
CIMETIÈRE		08:25		09:25		13:56		17:24		18:29
LA ROSERAIE		08:26		09:26		13:57		17:25		18:30
MUSÉE DE LA NACRE		08:28		09:28		13:59		17:27	17:33	18:32
MUSÉE DE LA NACRE	07:00			08:30	12:28		16:30		17:33	18:32
LA ROSERAIE	07:02			08:32	12:30		16:32		17:35	18:34
CIMETIÈRE	07:03			08:33	12:31		16:33		17:36	18:35
CONDORCET	07:07	07:50		08:37	12:35	13:26	16:38		17:40	18:39
PIERRE MENDÈS FRANCE			08:21		12:36			17:03		
CENTRE VILLE	07:10		08:24	08:40	12:38		16:41	17:06	17:45	18:42
GARE SNCF	07:13		08:28	08:43	12:41		16:44	17:09	17:48	18:45
VAILLANT RADIOLOGUE	07:14			08:44	12:42		16:45	17:10	17:49	18:46
HÔPITAL	07:15			08:45	12:43		16:46	17:11	17:50	18:47
QUIÉTUDE	07:15			08:45	12:43		16:46	17:11	17:50	18:47
COLLÈGE DU THELLE	07:16			08:46	12:44		16:47	17:12	17:51	18:48
ALLENDE	07:17			08:47	12:45		16:48	17:13	17:52	18:49
LANGEVIN	07:18			08:48	12:46		16:49	17:14	17:53	18:50
PARC URBAIN	07:19			08:49	12:47		16:50	17:15	17:54	18:51
MOUNIER	07:20			08:50	12:48		16:51	17:16	17:55	18:52
LA CHESNAIE	07:21			08:51	12:49		16:52	17:17	17:56	18:53
GENDARMERIE	07:22			08:52	12:50		16:53	17:18	17:57	18:54
THALÈS	07:23			08:53	12:51	13:35		17:19	17:58	18:55
ARAGON	07:25	07:58		08:55	12:53			17:21	18:00	18:57
BELLET	07:27	08:00		08:57	12:55			17:23	18:02	18:59

Ne circule pas le mercredi — Circule uniquement le mercredi

C MÉRU GARE SNCF • AMBLAINVILLE PLACE

Circule toute l'année du lundi au vendredi

MÉRU GARE SNCF	07:40	08:40	12:05	13:05	17:20	18:08	18:44
MÉRU GENDARMERIE	07:42	08:42	12:07	13:07	17:22	18:10	18:46
MÉRU THALÈS	07:45	08:45	12:10	13:10	17:25	18:13	18:49
MÉRU CENTRE COMMERCIAL	07:48	08:48	12:13	13:13	17:28	18:16	18:52
MÉRU THALÈS	07:49	08:49	12:14	13:14	17:29	18:17	18:53
MÉRU LUMIÈRES	07:51	08:51	12:16	13:16	17:30	18:19	18:55
AMBLAINVILLE CÉLIO	07:55	08:55	12:20	13:20			
AMBLAINVILLE LES VALLÉES	08:00	09:00	12:25	13:25	17:32		
AMBLAINVILLE AMBLAINVILLE BAS	08:02	09:02	12:27	13:27	17:34	18:21	18:57
AMBLAINVILLE PLACE	08:03	09:03	12:28	13:28	17:35	18:22	18:58
AMBLAINVILLE PLACE	07:05	08:03	09:03	12:28	13:28	17:35	18:22
AMBLAINVILLE AMBLAINVILLE BAS	07:06	08:04	09:04	12:29	13:29	17:36	18:23
AMBLAINVILLE LES VALLÉES				12:31	13:31	17:38	18:25
AMBLAINVILLE CÉLIO				12:35	13:35		18:29
MÉRU LUMIÈRES	07:08	08:06	09:06	12:39	13:39	17:40	18:33
MÉRU THALÈS	07:09		09:07	12:40	13:40	17:41	18:34
MÉRU CENTRE COMMERCIAL	07:12		09:10	12:43	13:43	17:44	18:37
MÉRU THALÈS	07:14		09:12	12:45	13:45	17:46	18:39
MÉRU GENDARMERIE	07:16	08:07	09:14	12:47	13:47	17:47	18:41
MÉRU GARE SNCF	07:19	08:10*	09:17	12:50	13:50	17:50	18:44

LA LIGNE C CIRCULE TOUTE L'ANNÉE DU LUNDI AU VENDREDI

* Arrêt desservi uniquement en période de vacances scolaires (desserte par la ligne B en période scolaire)

Transports

Transport à la demande (TAD) dans Méru

Les réservations doivent être faites au **0810 60 00 60** (Oise Mobilité) au plus tard 1h avant le voyage souhaité ou la veille pour tout trajet avant 9 heures du matin le lendemain.

En septembre la billetique se met en place

Grace au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, un système unique de billettique est déployé sur l'ensemble des réseaux transports routiers du département de l'Oise. Le réseau Sablons Bus bénéficie de ce nouveau dispositif depuis cet été pour les billets unitaires ou aller-retour et depuis le début du mois de septembre pour les abonnements et carnets de 10 tickets.
Pour obtenir votre **carte Pass Oise Mobilité*** vous permettant de charger tous les titres de transport que vous souhaitez, pensez à demander l'imprimé auprès du chauffeur ou à le télécharger sur le site www.oise-mobilite.fr rubrique « **titres de transports** » > « **Pass Oise mobilité** » > « **télécharger votre formulaire** » et renvoyez-le chez : CABARO – 47 rue Corréus B.P. 20549 – 60005 BEAUVAIS Cedex

Rappel Gratuité Seniors (+ de 60 ans)
Il vous faut obtenir votre carte Pass Oise Mobilité voir modalités ci-dessus.

Arrêts desservis par la ligne D	Circule uniquement pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi sur réservation						
LARDIÈRES	07:00	08:00	09:00	12:22	13:29	16:45	17:55
FOUR À CHAUX	07:01	08:01	09:01	12:23	13:30	16:46	
TOUSSAINT LOUVERTURE	07:02	08:02	09:02	12:24	13:31	16:47	
BRIQUETTERIE	07:03	08:03	09:03	12:25	13:32	16:48	
LOUIS DESHAYES	07:05	08:05	09:05	12:27	13:34	16:50	
GOURNAY	07:07	08:07	09:07	12:29	13:36	16:52	
JEAN SÉBASTIEN BACH	07:09	08:09	09:09	12:31	13:38	16:54	
RIMBAUD	07:11	08:11	09:11	12:33	13:40	16:56	
PERCE-NEIGE	07:12	08:12	09:12	12:34	13:41	16:57	
PASTEUR	07:13	08:13	09:13	12:35	13:42	16:58	
HÔPITAL	07:14	08:14	09:14	12:36	13:43	16:59	
COLLÈGE DU THELLE	07:15	08:15	09:15	12:37	13:44	17:00	
ALLENDE	07:16	08:16	09:16	12:38	13:45	17:01	
LANGEVIN	07:17	08:17	09:17	12:39	13:46	17:02	
PARC URBAIN	07:17	08:17	09:17	12:39	13:46	17:02	
MOUNIER	07:18	08:18	09:18	12:40	13:47	17:03	
LA CHESNAIE	07:18	08:18	09:18	12:40	13:47	17:03	
GARE SNCF	07:20	08:20	09:20	12:42	13:49	17:05	18:05
CENTRE VILLE	07:22	08:22	09:22	12:44	13:51	17:07	18:07
JULES VERNE	07:26	08:26	09:26	12:48	13:55	17:11	18:11
CORNEILLE	07:27	08:27	09:27	12:49	13:56	17:12	18:12
CENTRE COMMERCIAL	07:35	08:35	09:35	12:57	14:04	17:20	18:20
CENTRE COMMERCIAL	07:35	08:35	11:50	12:57	17:20	18:20	
JULES VERNE	07:43	08:43	11:58	13:05	17:28	18:28	
CORNEILLE	07:44	08:44	11:59	13:06	17:29	18:29	
CENTRE VILLE	07:48	08:48	12:03	13:10	17:33	18:33	
GARE SNCF	07:50	08:50	12:05	13:12	17:35	18:35	
LA CHESNAIE			12:07	13:14	17:37	18:37	
MOUNIER			12:07	13:14	17:37	18:37	
PARC URBAIN			12:08	13:15	17:38	18:38	
LANGEVIN			12:08	13:15	17:38	18:38	
ALLENDE			12:09	13:16	17:39	18:39	
COLLÈGE DU THELLE			12:10	13:17	17:40	18:40	
HÔPITAL			12:11	13:18	17:41	18:41	
PASTEUR			12:12	13:19	17:42	18:42	
PERCE-NEIGE			12:13	13:20	17:43	18:43	
RIMBAUD			12:14	13:21	17:44	18:44	
JEAN SÉBASTIEN BACH			12:15	13:22	17:45	18:45	
GOURNAY			12:17	13:24	17:47	18:47	
LOUIS DESHAYES			12:18	13:25	17:48	18:48	
BRIQUETTERIE			12:20	13:27	17:50	18:50	
TOUSSAINT LOUVERTURE			12:21	13:28	17:51	18:51	
FOUR À CHAUX			12:21	13:28	17:51	18:51	
LARDIÈRES	08:00	09:00	12:22	13:29	17:52	18:52	

TARIFS

Ligne D :
Tickets à l'unité: 0,70 €*
* en vente auprès des conducteurs
Carnet de 10 tickets : 5,00 €*
Abonnement mensuel : 10,00 €*
*à charger sur votre carte Pass Oise Mobilité
Gratuité pour les séniors (+ de 60 ans)
Par ailleurs, n'oubliez pas que vous pouvez demander la prise en charge partielle de votre abonnement au service Sablons Bus par votre employeur.

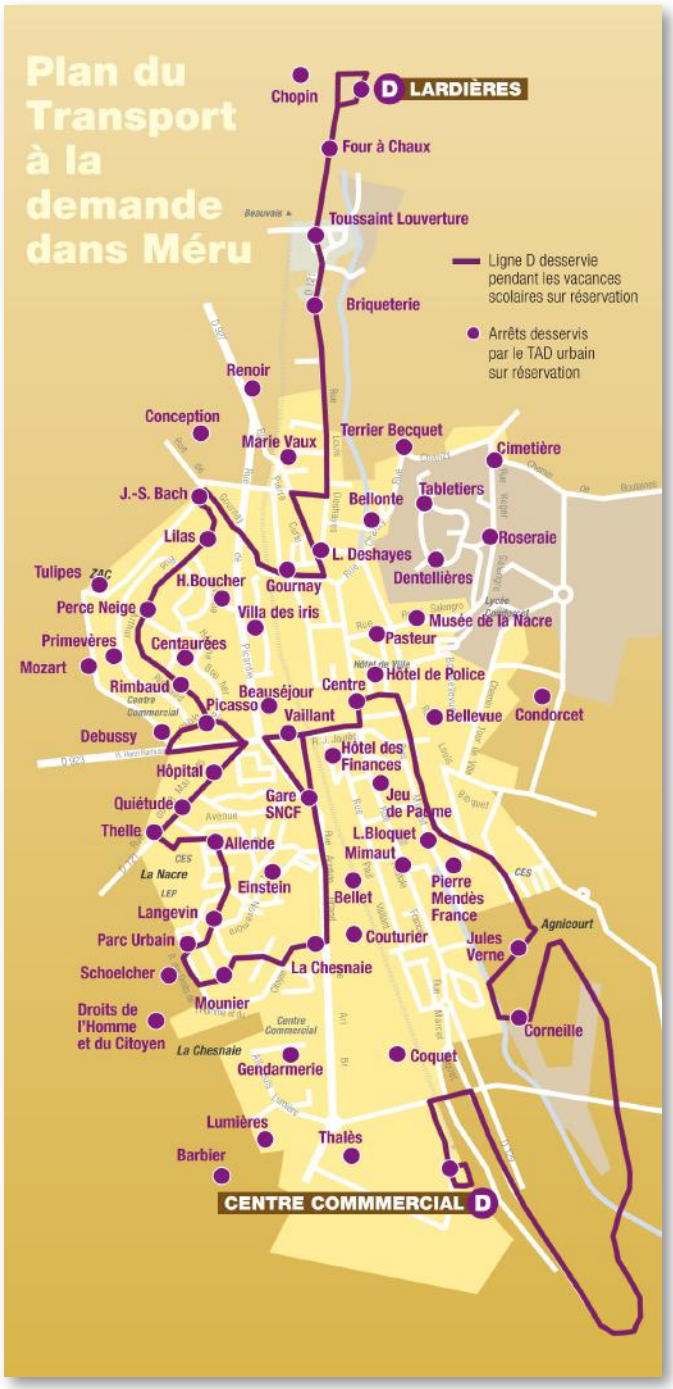

Transports

Transport à la demande (TAD) vers Méru, une offre améliorée

Toujours dans la logique de promouvoir l'utilisation de Sablons Bus pour les déplacements domicile-travail, une nouvelle ligne accessible uniquement sur réservation est créée depuis le début du mois de septembre. Elle dessert les communes d'Ivry-le-Temple, Villeneuve-les-Sablons, Saint-Crépin-Ibouvillers et Lormaison à destination de la gare SNCF de Méru. Plus généralement, le transport à la demande à destination de Méru fonctionne **toute l'année du lundi au vendredi de 6h à 20h**. Les réservations doivent être faites au **0810 60 00 60** (Oise Mobilité) au plus tard la veille du trajet avant 17h30.
>>> Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons ainsi que les plans et horaires : **http://www.cc-sablons.com/services-personne/transports/sablons-bus.html**

TARIFS

2 € - le titre unitaire* - 4 € - l'aller-retour*
* en vente auprès des conducteurs
10 € l'abonnement hebdomadaire*
30 € l'abonnement mensuel*
*à charger sur votre carte Pass Oise Mobilité
Gratuité pour les séniors (+ de 60 ans)
Par ailleurs, n'oubliez pas que vous pouvez demander la prise en charge partielle de votre abonnement au service Sablons Bus par votre employeur.

TRANSPORT À LA DEMANDE TOUTE L'ANNÉE DU LUNDI AU VENDREDI DE 6H00 À 20H00

Le conducteur vient vous chercher à votre domicile pour vous amener à un des 69 points d'arrêt du réseau urbain de Méru ou d'Amblainville (Consulter notre dépliant des Bus Urbain de Méru) à l'heure de départ ou d'arrivée souhaitée !

Réservez le passage de votre minibus auprès de Oise Mobilité :

N°Azur 0 810 60 00 60
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

En heure de pointe :
vous pouvez utiliser la ligne E qui circule sur réservation au 0 810 60 00 60 du lundi au vendredi aux horaires suivants :

Arrêts desservis par la ligne E	Circule du lundi au vendredi sur réservation				
IVRY LE TEMPLE **CENTRE VILLE**	06:57	07:57	17:00	18:01	19:01
VILLENEUVE-LES-SABLONS **MUSIGNIÈRE**	07:02	08:02	17:05	18:06	19:06
VILLENEUVE-LES-SABLONS **CENTRE VILLE**	07:03	08:03	17:06	18:07	19:07
SANT-CREPIN-IBOUVILLERS **ÉCOLE**	07:09	08:09	17:12	18:13	19:13
SANT-CREPIN-IBOUVILLERS **CENTRE**	07:10	08:10	17:13	18:14	19:14
LORMAISON **EGLISE**	07:13	08:13	17:16	18:17	19:17
LORMAISON **RUE DE GOURNAY**	07:14	08:14	17:17	18:18	19:18
MÉRU **GARE SNCF**	07:20	08:20	17:23	18:24	19:24
MÉRU **GARE SNCF**	07:32	17:38	18:38	19:32	
LORMAISON **RUE DE GOURNAY**	07:38	17:44	18:44	19:38	
LORMAISON **EGLISE**	07:39	17:45	18:45	19:39	
SANT-CREPIN-IBOUVILLERS **CENTRE VILLE**	07:42	17:48	18:48	19:42	
SANT-CREPIN-IBOUVILLERS **ECOLE**	07:43	17:49	18:49	19:43	
VILLENEUVE-LES-SABLONS **CENTRE VILLE**	07:49	17:55	18:55	19:49	
VILLENEUVE-LES-SABLONS **MUSIGNIÈRE**	07:50	17:56	18:56	19:50	
IVRY LE TEMPLE **CENTRE VILLE**	07:55	18:01	19:01	19:55	

La troisième phase du dispositif FISAC entre dans sa dernière année

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif destiné à favoriser les opérations de création, maintien, modernisation, et développement des entreprises artisanales, commerciales et de services. **Il permet d'accompagner les entreprises du territoire des Sablons et de les soutenir dans la réalisation de leur projet d'investissement.**

Le FISAC est maintenu jusqu'en septembre 2013 suite à la signature d'une convention entre la Communauté de communes des Sablons, l'Etat, les Chambres consulaires, le CAUE et la ville de Méru.

Le dispositif est donc entré dans sa dernière année depuis le mois de septembre 2012. En deux ans, 20 dossiers ont abouti à l'octroi d'une subvention représentant au total plus de 350 000 euros.

Les projets éligibles au FISAC

Le FISAC offre la possibilité aux entreprises de proximité de bénéficier d'une **subvention** pour les investissements suivants :

- La rénovation des vitrines et façades commerciales.
- Les travaux de mise aux normes des locaux pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Les investissements de contrainte, de sécurité, de capacité et de productivité.

La subvention octroyée varie en fonction du montant et de la nature des investissements réalisés.

Rénovation de la devanture de la laverie libre service de Méru.

Modernisation du matériel de productivité de la boulangerie "Le Fournil de Bruno et Stéphanie" à Méru.

Pour toute information complémentaire, un animateur se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans le montage des dossiers de demande de subvention. N'hésitez pas à contacter le service développement économique de la Communauté de communes des Sablons au 03 44 22 01 60 ou à l'adresse mail suivante : contact@cc-sablons.fr

Assainissement

Travaux réceptionnés

Le SMAS (Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons) a terminé et réceptionné plusieurs opérations d'amélioration des ouvrages existants :

- Construction d'une station de traitement du gaz H2S pour protéger les installations d'assainissement contre la corrosion entre Lormaison et Villeneuve-les-Sablons: 27 100€H.T.,
- Extension des bâtiments de stockage des boues à la station d'épuration de Villeneuve-les-Sablons pour en améliorer l'exploitation et les capacités : 93 518€ H.T.,

Maintenance station d'épuration de Méru

- Réhabilitation des structures de déversement de la station d'épuration de Méru conformément à la réglementation en vigueur : 20700€ H.T.,
- Travaux de remplacement du réseau d'eaux usées rue du Bournoulet à Amblainville : 34364€ H.T.,
- Installation d'une télésurveillance sur deux postes de relevage à Saint-Crépin-Ibouvillers pour surveiller les transferts d'effluents et intervenir rapidement en cas de panne : 7270€ H.T.,
- Installation d'une télésurveillance au poste de refoulement des eaux usées Grande Rue à Puiseux-le-Hauberger : 4938€ H.T.

Travaux à Lormaison

Le SMAS réalise également les opérations courantes d'exploitation et de maintenance sur les quatre stations d'épuration des eaux usées, 170km de réseaux (hydrocurage, inspection télévisée, petits travaux) et 59 postes de refoulement d'eaux usées.

Assainissement de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge

Après plus d'une année de travaux, les réseaux d'assainissement des communes de Ressons-l'Abbaye et Le Déluge vont être réceptionnés, le coût de l'opération (études et travaux) est de : 2 092 000 € HT.

Pour rappel, les travaux réalisés sous Charte pour la Qualité des Réseaux d'Assainissement Aisne-Ardennes-Oise représentent :

Sur la commune de Ressons-l'Abbaye :

- 1350 m de collecteur principal d'eaux usées en fonte,
- 1300 m de canalisation de refoulement,
- 1 poste de refoulement avec traitement contre la formation de gaz H2S,
- 33 branchements.

Sur la commune de Le Déluge :

- 4350 m de collecteur principal en fonte dont 980 ml de réseau de transfert depuis Le Déluge jusqu'à Corbeil-Cerf,,
- 1170 m de canalisation de refoulement,
- 3 postes de refoulement,
- 211 branchements.

Dès le mois d'octobre, le SMAS va mettre à disposition des propriétaires le bureau d'études CAL PACT qui aura un rôle de conseil technique et de contrôle.

Lorsque l'autorisation de raccordement sera donnée aux propriétaires, ils disposeront alors d'un délai de deux ans défini par le code de la santé publique pour supprimer les filières d'assainissement non collectif non-conformes et réaliser leurs travaux en domaine privé pour se raccorder au nouveau réseau public d'eaux usées. Ces travaux pourront être subventionnés.

Travaux à Ressons-l'Abbaye

Travaux à l'automne

A la fin de l'année 2012, les opérations suivantes seront effectuées :

- Travaux de déconnexion d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées de Villeneuve-les-Sablons pour améliorer les performances de traitement de la station d'épuration : 202 979 € H.T. (études et travaux),
- Travaux de remplacement du poste de refoulement des eaux usées de Ribeauvillé à Saint-Crépin-Ibouvillers devenu vétuste : 40 442 € H.T.,
- Construction d'un poste de refoulement des eaux usées rue Aristide Briand à Méru.

Une nouvelle station de traitement des eaux usées

Sur la partie Sud-ouest du territoire, une opération d'envergure se prépare et va consister à construire une nouvelle station de traitement des eaux usées pour remplacer les stations d'Hénonville et Ivry-le-Temple qui arrivent en fin de vie.

Les études préliminaires ont débuté en 2012 sur la commune d'Ivry-le-Temple par la réalisation du diagnostic du système d'assainissement et du schéma directeur d'assainissement. Les solutions techniques seront également étudiées à Hénonville.

Ces étapes préalables seront suivies en 2013 d'une étude environnementale et d'une mission de maîtrise d'œuvre de conception en ce qui concerne la station d'épuration.

A terme, les bourgs de Monts et de Neuville-Bosc seront assainis.

En bref

A partir du 13 décembre 2012 et jusqu'au 17 juin 2013, venez découvrir la nouvelle exposition du Musée de la Nacre et de la Tabletterie rassemblant 30 artistes différents

INAUGURATION DE LA PLATEFORME LOGISTIQUE CELIO

L'entreprise CELIO a inauguré lundi 10 septembre ses nouveaux entrepôts sur le site d'Amblainville. Grâce au process KNAPP, ce sont 14000 pièces à l'heure qui peuvent être distribuées dans toutes les boutiques. Rappellons qu'il en existe 1000 dans le monde entier, ce qui permet à CELIO de vendre 3 vêtements à la seconde. Déjà 100 salariés travaillent sur le site et à la fin de l'année ce seront plus de 200 emplois créés sur le territoire.

LANCEMENT DU SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME DES SABLONS EN PAYS DE NACRE

L'Office de tourisme vous invite à visiter son site Internet : http://www.tourisme-sablons-nacre.fr. Ce site en ligne depuis septembre s'adresse à tous ; les touristes qui pourront préparer leur séjour en choisissant leurs hébergements, les lieux à visiter ou même un week-end "Esprit de Picardie" et les habitants des Sablons qui pourront y trouver un restaurant, organiser leur sortie du week-end et redécouvrir leur territoire. Vous pouvez également connaître l'actualité en direct de l'Office de tourisme en vous abonnant à nos pages Facebook et Twitter.